

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAILLEUL Charline ; BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain ; DELAUNAY Cédric ; DENIS Hélène ; GERMAIN Philippe ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu ;

Absents : ASSIMON Véronique ; DUMENIL Gilles ; VALTER Benn

Absents excusés : //

Pouvoirs : FAUVET Marie-Laure à CLIQUENNOIS Romain ;

Secrétaire : BAYRAC Olivier

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : inscriptions en non valeurs. Les élus acceptent unanimement l'ajout.

GRATUITE DE LA BIBLIOTHEQUE – 2020-11-01

Dans le cadre de la mutualisation des bibliothèques du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne et de l'Odon il est demandé la gratuité de l'ensemble des bibliothèques.

Le but étant que chaque citoyen de l'intercommunalité puisse emprunter dans n'importe quelle bibliothèque de la CDC.

Cette gratuité serait effective au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Décide d'accepter cette gratuité avec effet au 1^{er} janvier 2021.

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – 2020-11-02

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les élus ont reçu le règlement proposé et établi par Monsieur le Maire, et peuvent y émettre des remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Décide de valider et d'adopter ce règlement intérieur.

DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER –2020-11-03

Monsieur le Maire propose de faire un don à la ligue contre le cancer suite au décès de l'ancien Président du Club des Archers qui a œuvré longtemps à la tête de cette association de Tir à l'Arc et afin de lui rendre hommage selon ses volontés, « sans fleurs ni couronnes ».

Monsieur le Maire propose la somme de 100 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Valide cette proposition.

RÈGLEMENT CANTINE/GARDERIE – 2020-11-04

Les règlements que présente la Maire Adjointe en charge des affaires scolaires régissent le fonctionnement de la garderie et de la cantine qui sont des services municipaux facultatifs. Une charte de vie et de savoir-vivre complète ces documents qui seront distribués aux parents après validation par le conseil municipal.

Les parents et les enfants s'engageront au respect des 2 règlements par la signature de la charte et remise du coupon aux services administratifs municipaux.

Les tarifs des repas ne sont pas modifiés.

Les tarifs de la garderie sont adaptés et sont désormais comptés au ¼ d'heure. Ainsi garderie du soir ou garderie du matin sont facturés 0.43 cts d'euro le quart d'heure.

Tout quart d'heure commencé est dû. Au-delà des heures d'accueil de garderie une pénalité de 7 € par quart d'heure sera appliquée. Ce coût correspond au coût réel de garde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Approuve ces règlements et ces nouveaux tarifs.

EFFACEMENT RESEAU D41 – ROUTE DE LAIZE –2020-11-05

Monsieur le Maire Adjoint présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cités en objet. C'est un dossier initié depuis plusieurs années et une délibération de principe a été prise en 2019.

Du fait de la situation sanitaire le dossier a été suspendu un temps.

Depuis les élections plusieurs réunions ont eu lieu avec le SDEC Energie pour prendre connaissance du dossier.

Le coût total d'origine de cette opération était estimé, sur les bases d'une étude préliminaire à 464 160.00 € TTC et la participation communale s'élevait donc à 200 420.00 €

Les travaux devaient commencer en novembre 2020.

Aujourd'hui le coût estimé de l'opération s'élève à 528 354.44 € TTC avec une participation communale de 220 668.09 €

Lors d'une dernière réunion de travail le 10 novembre dernier Mr BIZET a souhaité comprendre cette augmentation et qu'on lui apporte des pistes pour faire des économies sur ce projet. Les raisons évoquées ne lui apportent pas satisfaction.

Ce jour il s'agit de savoir si le conseil adopte le projet tel quel en essayant de trouver des économies ou si après éclaircissement des zones d'ombre la délibération sera prise ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Décide de reporter la décision au prochain conseil municipal

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (PPRM) DU BASSIN MINIER DE MAY-SUR-ORNE -2020-11-06

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2005, le Préfet du Calvados a prescrit l'élaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM) du bassin minier de May-sur-Orne.

Ce sont la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui en ont conduit l'élaboration.

Les travaux relatifs à cette élaboration étant achevés, le projet de PPRM a été arrêté le 20 juin 2020 et le dossier de consultation administrative a été transmis en mairie le 17 septembre dernier (cf. dossier consultable en mairie). La commune dispose de 2 mois pour émettre un avis sur ce document soit jusqu'au 17 novembre. Passé cette date, sans avis, le projet serait réputé favorable sans réserve.

Objet et portée du PPRM

Les plans de prévention des risques miniers ont été institués par le législateur dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ils permettent d'assujettir les autorisations de construire à des prescriptions de nature à prévenir les dommages susceptibles d'affecter les constructions en cas d'accident ou d'affaissement minier. Ils peuvent ainsi rendre inconstructibles les zones dans lesquelles il n'existerait pas de prescriptions raisonnablement envisageables pour assurer cette prévention.

Le PPRM approuvé vaut servitude d'utilité publique et il sera annexé à notre plan local d'urbanisme. Il est opposable aux demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme régies par le code de l'urbanisme.

Six comités de pilotage et 2 réunions publiques ont eu lieu entre 2014 et 2018.

Les avis recueillis, lors de la présente consultation administrative, seront consignés aux registres d'enquête. De plus, lors de l'enquête publique qui sera menée ultérieurement, les mairies des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer seront entendues par le commissaire enquêteur.

Contenu du PPRM

Le projet de plan de prévention des risques miniers du bassin de May-sur-Orne comporte :

- Une note de présentation qui présente la zone d'étude, la nature et l'importance des risques miniers pris en compte ainsi que la probabilité de leur survenance et leurs conséquences possibles. Trois types de documents graphiques y sont annexés :
- Un plan de zonage réglementaire élaboré sur la base de croisement de la cartographie des aléas et de la cartographie des enjeux
- Un règlement qui précise les règles applicables dans les différentes zones définies ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le projet institue 8 zones différentes en fonction des phénomènes de pollution, d'affaissement ou d'effondrement :

- 1 zone d'aléa faible de pollution de nappe souterraine (BPN).
- 2 zones bleues d'aléa faible en secteur non urbanisé (BA et BE).
- 5 zones rouges d'aléa faible à fort (RA-REp-RE1-RE2-RE3).

En zones rouges, la règle générale est « l'inconstructibilité » avec des autorisations plus ou moins importantes en fonction de l'importance de l'aléa. Dans les zones BE-REp-RE1-RE2-RE3 une prescription impose de clore et d'interdire au public les zones d'aménagement paysager qui ne pourraient pas être sécurisées. En conséquence les espaces verts (notamment ceux du lotissement des Côteaux en cours de réalisation) qui ne pourraient pas être sécurisés pour des raisons de coûts seraient inaccessibles alors que les secteurs adjacents agricoles qui supportent le passage d'engins extrêmement lourds le seraient.

Ainsi Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au Plan de Prévention des Risques Miniers du bassin minier de May sur Orne arrêté le 20 juin 2020 assorti de la réserve

suivante : « La rédaction des articles 1.3 des zones BE-REp-RE1-RE2-RE3 doit être revue afin qu'elle n'engendre pas la création de friches en cœur de secteurs habités et qu'elle puisse permettre une activité mesurée et cohérente avec les autres utilisations pratiquées sur ces zones. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Emet un avis favorable au PPRM du Bassin Minier de May Sur Orne et

Souhaite émettre les réserves ci-dessus indiquées.

LES POMMIERS – ZONE PIETONNE -2020-11-06

Les chemins autour des plantations sont très fréquentés, mais pas seulement par des piétons.

L'exploitant souhaiterait que l'accès aux véhicules autres qu'engins agricoles soit interdit car il a pu constater des vols de nuit commis par des personnes véhiculées.

Il s'agirait d'installer 3 barrières aux différents accès aux vergers et l'exploitant est prêt à participer aux dépenses engendrées.

L'intérêt serait également de réduire voire faire disparaître les dépôts sauvages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour,

Emet un avis favorable à l'installation de barrières interdisant l'accès aux véhicules, sous réserve que la commune de St Martin de Fontenay et les autres agriculteurs usagers soient consultés.

INFORMATIONS SUR LES PISTES D'IMPLANTATION DE LA MEDIATHEQUE

Les plans sont à la disposition des élus, ils ont pu les consulter et émettre des remarques.

3 pistes sont envisageables :

1 – utiliser la cantine actuelle :

☛ avec extension (estimation 431 600 €HT) et transfert de la cantine dans la salle multi-activité :

Les atouts : La surface ; située au cœur des équipements de loisirs ; liaison sécurisée avec l'école.

Les faiblesses : Le coût ; Intervention lourde ; évaluation du transfert de la cantine dans la salle multi-activités.

☛ ou sans agrandissement (estimation 273 000 €HT) et transfert de la cantine dans la salle multi-activité :

Les atouts : Coût ; au cœur des équipements de loisirs ; liaison sécurisée avec l'école ; extension future possible.

Les faiblesses : Surface médiathèque ; intervention lourde ; visibilité ; évaluation du transfert de la cantine dans la salle multi-activités.

2 – utiliser la bibliothèque actuelle :

☛ avec agrandissement vers le préau dans la cour de l'école (estimation 433 500 €HT).

Les atouts : En plein cœur de bourg ; bien visible depuis les rues ; liaison directe avec l'école.

Les faiblesses : Surface médiathèque un peu juste hors étage ; coût ; extension future ?

3 – une nouvelle construction dans le parc de la mairie (estimation 552 000 €HT).

Atouts : en plein cœur de bourg ; bien visible depuis les rues ; souplesse d'aménagement et de fonctionnalité ; au cœur des espaces verts de la mairie.

Faiblesses : Pas de liaison directe avec l'école ; coût ; humidité du terrain

Le conseil devra se prononcer lors de la prochaine séance sur le choix retenu.

La question de l'information de l'état d'avancement du projet est évoquée. Madame LEGRIS rappelle que c'est un projet participatif dans lequel les habitants sont impliqués (groupe de travail, réunions diverses) des questionnaires ont été distribués et dépouillés. La prochaine communication pourra être faite après que les élus auront retenu une proposition.

Départ de Mr PERRIOT

ADMISSION EN NON-VALEUR— 2018-11-08

Vu la demande formulée par le Trésorier d'inscrire des titres non recouvrables, en non-valeur ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'émettre les mandats correspondant au compte 6541 pour une valeur totale de 576.29 € ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte cette inscription en non-valeur avec 15 voix pour,

La présente délibération sera transmise au Trésorier.

QUESTIONS DIVERSES

PMU : Les gérants vont fermer provisoirement, la situation financière n'étant plus viable actuellement.

LOGEMENTS COMMUNAUX : Le deuxième logement est occupé. Il reste le F4 non habitable en l'état qu'il faudra songer à rénover. Il peut provisoirement servir de bureau pour les enseignants de l'école élémentaire.

DECHETS : Ca s'améliore mais il reste quelques points noirs. Les différents acteurs ont été rencontrés et des solutions doivent être apportées avant la fin de l'année, notamment au lotissement rue de la république. Une prochaine réunion avec Francelot pour le lotissement des Côteaux est prévue mardi 17 novembre prochain et le lotisseur va être sollicité pour une action rapide pour permettre aux éboueurs de passer sinon des amendes pourront être délivrées.

UTILISATION DE LA SALLE DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE : Dans le cadre d'actions professionnelles et en soutien aux commerçants et artisans de la commune, Monsieur le Maire propose de louer aux professionnels qui en feront la demande, la salle du 1^{er} étage au tarif de 5 € les 3 premières fois et ensuite le prix pourrait être progressif en fonction de la demande. Monsieur le Maire demande aux élus d'y réfléchir.

INSTALLATION PRISE ELECTRIQUE : Afin de faciliter l'installation des commerçants ambulants qui occupent le parking de la mairie et à leur demande suite à des plaintes de riverains sur le bruit occasionné par les groupes électrogènes, des devis sont en cours pour le montage d'une prise électrique

FREE : La 5 G arrive sur la commune.

PRIME COVID : Elle est versée sur les salaires de novembre

TRAVAUX : Il n'y a pas d'aides possibles pour les travaux d'amélioration des logements communaux, notamment changer la baignoire sabot par une douche dans le logement de Madame VANDAMME.

TERRAIN COMMUNAL CADASTRE 47 AO : Monsieur VALTER a présenté un projet de jardins partagés, lieu de rencontres et d'échanges intéressant. La commission environnement pourra y réfléchir dans le cadre d'un travail global sur le secteur du Val. L'idéal serait qu'une association soit créée.

EAU DU BASSIN CAENNAIS : Des mesures de pression et de débit sont prévus semaine 47 sur les poteaux incendies à l'angle de la rue de la République et de la route d'Ifs.

COMMUNAUTES DE COMMUNES : La communauté de Communes met à disposition des collectivités des tentes, barnums podiums et autres matériels pour les animations. Madame LEGRIS va poser une option pour deux événements auprès de la CDC pour le prêt de Barnum lors de la St Hermès et de la Fête de la Musique.

EXPOSITION : Madame LEGRIS a réservé une exposition présentée par le SYVEDAC du 1^{er} au 16 avril prochain. A cette occasion, le SYVEDAC proposera des ateliers recyclages auxquels pourraient participer les écoliers, l'APE et les habitants.

BULLETIN ANNUEL : Le bulletin est en cours d'élaboration. Monsieur le Maire rappelle qu'une page est ouverte aux élus de l'opposition. En parallèle un questionnaire sur le projet de Parc sera distribué.

COLIS AUX ANCIENS : Le colis sera distribué le samedi 19 décembre de 9 h à 12 h à la salle multi-activités. Cette manifestation ne sera pas suivie d'un vin d'honneur comme les autres années compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Si les mesures de confinement perdurent le colis sera distribué en porte à porte.

Fin de séance 20 h 55

ANQUETIL Gérard

CLIQUENNOIS FAUVET Romain

LEGRIS Laurence

ASSIMON Véronique
(absente)

DELAUNAY Cédric

LE NOEL Sophie

BAILLEUL Charline

DENIS Hélène

MEZIERES Sandrine

BANON Sandrine

DUMENIL Gilles
(absent)

PERRIOT Matthieu

BAYRAC Olivier

FAUVET Marie-Laure
(pouvoir à CLIQUENNOIS Romain)

VALTER Benoît
(absent)

BIZET Benoît

GERMAIN Philippe

BRIARD Marion

GUESNON David